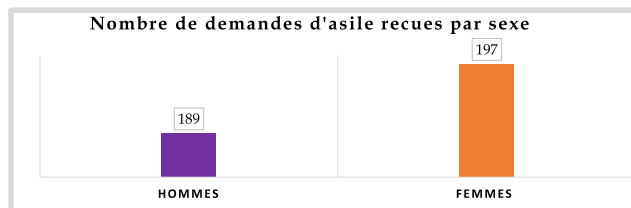


PROTECTION INTERNATIONALE DES RÉFUGIÉS

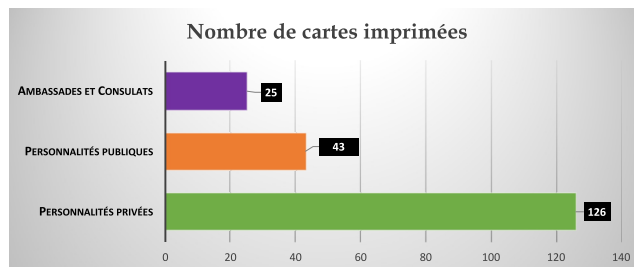
Au cours du 2^{ème} trimestre 2025, **386** demandes d'asile ont été enregistrées par le Ministère, à travers le Secrétariat permanent de la Commission nationale pour les Réfugiés (SP/CONAREF). **51,04%** de ces demandes enregistrées sont introduites par des femmes et **48,96%** par les hommes.



L'enregistrement des demandeurs d'asile constitue un acte de protection internationale que le Gouvernement burkinabè accorde aux étrangers vivant sur le territoire national qui en soumettent la demande. Par cet acte, le Burkina Faso offre son hospitalité, et exprime sa solidarité à ces étrangers, conformément à ses engagements internationaux.

FRÉQUENTATION DES SALONS OFFICIELS DES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE OUAGADOUGOU ET DE BOBO-DIOULASSO

Au cours du 2^{ème} trimestre 2025, **194** cartes d'accès aux salons d'honneur des aéroports de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ont été accordées à des **personnalités publiques et privées, ainsi qu'à des personnels diplomatiques** des Ambassades et consulats généraux ainsi qu'à ceux des Organisations internationales présents au Burkina Faso. A l'analyse du graphique ci-dessous, le plus grand nombre de cartes a été délivré au profit de personnalités issues du privé, soit **65%**.



PROTECTION DES BURKINABÈ À L'ÉTRANGER

Au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2025, les **Ambassades et Consuls généraux du Burkina Faso** ont délivré ou légalisé **127 458** actes d'état civil, documents administratifs (certificats de résidence, certificat de vie, attestations de nationalité, d'identité, etc.) et de voyage (laissez-passer) au profit des Burkinabè de l'extérieur dans le cadre de la protection qui leur est apportée.

Ce chiffre a connu une évolution de **57,49%** par rapport à la situation du 1^{er} trimestre qui était de **80 930**.



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE
ET DES BURKINABÈ DE L'ÉTRÉRIER

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

DIRECTION DES STATISTIQUES
SECTORIELLES ET DE L'ÉVALUATION

DEPLIANT STATISTIQUE TRIMESTRIEL

Le **dépliant statistique « *Diplomatie burkinabè en chiffres* »** est un document statistique qui présente et publie, **chaque trimestre**, des données statistiques sur les actions phares de l'activité diplomatique. Il a une valeur informative qui permet à la fois aux décideurs de valoriser et de faire connaître aux citoyens quelques résultats chiffrés des activités réalisées par le Ministère et de documenter le processus de prise de décision.

« Diplomatie burkinabè en chiffres »

Depl_Stat_MAE002

2^{ème} trimestre 2025
2^{ème} Edition

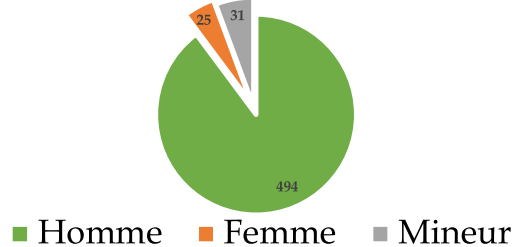
ASSISTANCE AUX MIGRANTS DE RETOUR

550 migrants ont été accueillis par le Ministère au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2025, contre **481** migrants au 1^{er} trimestre, soit une progression de **14,33%**. L'accueil des migrants se réalise en collaboration avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), dans le cadre de la protection et l'assistance apportées aux migrants de retour par l'Etat burkinabè.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, sur l'ensemble des migrants de retour, les hommes sont les plus nombreux, soit **90% contre 4%** pour les femmes et **6%** pour les mineurs. Cet important retour des migrants s'explique, entre autres, par le durcissement des conditions de séjour dans les pays d'accueil.

NB : Les variables retenues pour la désagrégation des données par la Direction générale des Burkinabè de l'extérieur (DGBE) et l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) sont : le sexe (homme, femme) et l'âge (mineur). Toutefois, les mineurs constituent une catégorie à part entière, et le sexe du mineur n'est pas déterminé.

Nombre de migrants accueillis



CONTRIBUTION DE LA DIASPORA BURKINABÈ À L'EFFORT DE PAIX

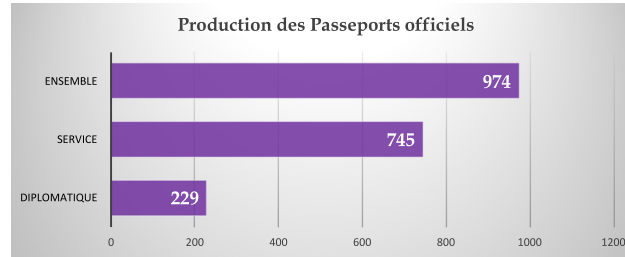
Au titre de la contribution à l'effort de paix, la diaspora burkinabè a mobilisé **27 865 884 FCFA** au profit du Fonds de Soutien patriotique (FSP) du **1^{er} avril au 22 juin 2025**. Cette contribution représente **6,94%** de l'ensemble des contributions volontaires pour le 2^{ème} trimestre. En rappel, ce montant se chiffrait à **179 925 606 FCFA** au 1^{er} trimestre.

Cet engagement citoyen manifeste de la diaspora est le résultat de l'effort de sensibilisation mené à l'endroit de nos compatriotes vivant à l'extérieur, par le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, à travers les Missions diplomatiques et Postes consulaires (MDPC), ainsi que par des personnalités publiques à l'occasion de leurs missions à l'étranger.

PRODUCTION DE PASSEPORTS OFFICIELS (DIPLOMATIQUES ET DE SERVICE)

Au 2^{ème} trimestre 2025, **974** passeports officiels ont été délivrés au profit de personnalités burkinabè par le Ministère contre 645 au 1^{er} trimestre soit une progression de **51%**.

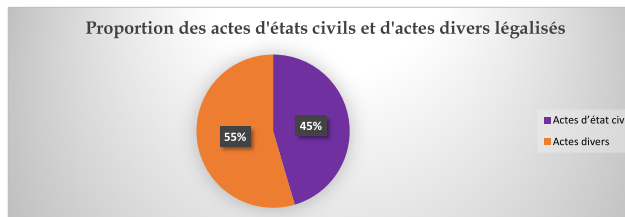
De cette production, **76,49%** sont des passeports de service contre **23,51%** pour les passeports diplomatiques.



LÉGALISATION D'ACTES D'ÉTAT CIVIL ET D'ACTES DIVERS

3522 actes ont été légalisés par les services compétents du Ministère au cours du 2^{ème} trimestre. **45%** de ces légalisations ont concerné des actes d'état civil contre **55%** d'actes divers. Le nombre de légalisations a connu une baisse de **18,28%** par rapport à celui du 1^{er} trimestre qui était de **4310**.

NB : Un acte divers désigne tout document autre qu'un acte d'état civil. Il s'agit des diplômes, des certificats, des relevés de notes, etc.

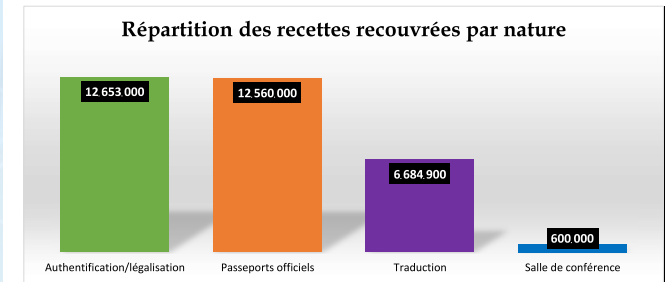


La légalisation des actes destinés à produire des effets à l'étranger est assurée par le Ministère en charge des Affaires étrangères, conformément aux dispositions du Décret n°93-113/PRE/REX du 13 avril 1993, portant modalités de légalisation d'actes, de titres et de documents.

RECouvreMENT DES RECETTES

Au cours du 2^{ème} trimestres de l'année 2025, **32 497 900 FCFA** ont été mobilisés par la régie de recette de l'Administration centrale. Ce montant représente **25,69%** des prévisions au titre de l'année 2025. Cette performance est légèrement en baisse par rapport au 1^{er} trimestre qui enregistrait un taux de recouvrement de **26,39%**.

Considérant les natures des recettes, les légalisations d'actes d'état civil et de documents divers viennent en première position avec des recouvrements du trimestre.



TRADUCTION DES DOCUMENTS

720 demandes de traduction ont été traitées par le Ministère, à travers le Bureau de l'Interprétation et de la Traduction (BIT) durant le 2^{ème} trimestre. Ces demandes ont donné lieu à un total de **2 495** pages traduites.

Cette performance est en hausse de **88,44%** par rapport à la situation du 1^{er} trimestre.

Parmi les quatre (4) langues de traduction (*français, anglais, espagnol et arabe*), l'anglais représente la plus grande part avec **1 663 pages** traduites, soit **67%** de l'ensemble des traductions, contre **832** pour les autres langues, comme le montre le graphique ci-dessous.

